

Le tri des déchets

Montpellier Agglomération, soucieuse de la protection de son cadre naturel exceptionnel, a conçu une filière globale de traitement des ordures ménagères qui repose sur un tri poussé des déchets en amont. Dans cet objectif, l'Agglo propose aux citoyens une palette d'équipements leur permettant de trier facilement leurs déchets. Cela va des différents bacs de tri disponibles à la maison, des équipements de proximité que sont les colonnes à verre et à papier, jusqu'aux Points Propreté et au Centre de Compostage de Grammont.

En ce qui concerne le tri à domicile, vous êtes dotés d'équipements différents selon l'endroit où vous vivez : maison individuelle, petit immeuble collectif ou habitat en centres-villes.

En maison individuelle



Vous avez à votre disposition un **bac de chaque couleur** (jaune, orange et gris) ainsi qu'un « **bioseau** » qui sert de deuxième poubelle à la cuisine.

En immeuble



En petits collectifs

Les immeubles comportent un bac à couvercle jaune et un bac à couvercle orange.

- **Dans le bac jaune** vous déposez vos emballages recyclables en vrac, sans sac.

- **Le bac orange** est réservé aux biodéchets et aux déchets ménagers résiduels. Vous y jetez vos **sacs orange** (biodéchets) et vos **sacs noirs** (déchets ménagers résiduels).

En centres-villes



Les habitants de l'Écusson de Montpellier et des centres-villes des autres communes ont à leur disposition **des sacs jaunes** fournis gratuitement par Montpellier Agglomération, destinés à la récupération des emballages et des papiers.

Les autres déchets sont à jeter dans le **bac gris**.

Où se procurer des sacs de tri ?

Si vous habitez en immeuble ou dans les centres-villes, vous pouvez vous les procurer dans les Maisons de l'Agglomération.

N° gratuit
d'information
sur les déchets
0 800 88 11 77

En grands collectifs

Pour l'instant, les résidents disposent d'un **bac gris à couvercle jaune** (emballages et papiers) et d'un **bac gris à couvercle gris** (déchets résiduels).

